

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008**

L'an deux mille huit, le dix huit décembre à vingt heures quarante cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Epinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente cinq puis trente six à partir de vingt heures et cinquante minutes puis au nombre de trente sept à partir de vingt heures et cinquante deux minutes sous la présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le douze décembre précédent.

Etaient Présents :

M.CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, M. KONIECZNY, Mme ESPINASSE, M. FLANDIN, Mme LE GLOANNEC, M. SAIDANI, Mme BASTIDE, M. BOURDI, Mme BLIN, M LE DANOIS, Mme AZZOUZ, M.TILLIET, Melle BEN CHEIKH, Adjoints au Maire, Mme FAIVRE, M KASSAMALY, Mme GAUTIER, MM LEROY, FARRAGUT, Mme MHEBIK, M. BOURCIER, Mme PONTHER, MM LOCRAY, ZEITOUN, Mlle TABOUREAU, M. OBERTAN, Mme CROZAT, M. LISON, Mme TOULLEC, M. GUY, Mme DE MOURA (à partir de vingt heures et cinquante minutes), M LESKO, Mmes HARDY-DOURNES, MATMATI, CAILLEUX, Melle DOUMBIA (à partir de vingt heures et cinquante deux minutes), MM. RIGAULT, TAVARES, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. REDON représenté par Mme ESPINASSE ,
Melle KAIS représentée par M.FLANDIN,
Mme MONCLIN représentée par M. CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine,
Mme COHEN représentée par M. SAIDANI,
M. TRIGANCE représenté par Mlle DOUMBIA (à partir de vingt heures et cinquante deux minutes),

Absents non représentés :

Mme DE MOURA (jusqu'à vingt heures et cinquante minutes),
Melle DOUMBIA (jusqu'à vingt heures et cinquante deux minutes),
M. CHALLAL,
M. TRIGANCE (jusqu'à vingt heures et cinquante deux minutes),

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance Mademoiselle TABOUREAU , ayant obtenu trente neuf voix pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CM081812 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PROCEDE à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu :

Mademoiselle Marie Hélène TABOUREAU voix : 39

Mademoiselle Marie Hélène TABOUREAU est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

CM081812 - 2 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

PREND ACTE de l'installation de Madame Ghislaine CAILLEUX au sein :

- de l'Assemblée,
- de la 1^{ère} Commission Municipale des finances et Vie associative : Commerce, Artisanat, Activités économiques, Intercommunalité, Emploi, Formation.

CM1812 - 3 - ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COLLEGE EVARISTE GALOIS

ANNULE la délibération du 25 mars 2008,

PROCEDE à l'élection à la majorité absolue des suffrages exprimés de ses représentants.

Membres titulaires :

Ont obtenu :

- M. Thierry BOURCIER
- M. Daniel LE DANOIS

Membres suppléants :

Ont obtenu :

- Mme Sylvie BLIN
- M. Denis REDON

Ont voté pour : 42

CM081812 - 4 - RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION RELATIF A L'ANNEE 2007 (SIPPEREC)

PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication pour l'année 2007.

CM081812 - 5 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU B.P. 2009 AUTORISATION AU MAIRE

AUTORISE Monsieur le Maire à engager ces dépenses dans un plafond maximum de 25 pour cent des crédits d'investissements, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, votés au Budget Primitif 2008.

Ont voté pour : 39

Abstentions : 3

CM081812 - 6 - DECISION MODIFICATIVE N°3

APPROUVE : la décision modificative n°3 récapitulant en section de fonctionnement et en section d'investissement les mouvements de crédits ci-après détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Ont voté pour : 39

Contre : 3

CM081812 - 7 - AVANCE SUR SUBVENTION 2009 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DECIDE d'allouer au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) une avance à valoir sur la subvention à intervenir dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2009, égale à 50 % de la subvention votée dans le cadre de l'exercice 2008.

Ont voté pour : 42

CM081812 - 8 - AVANCE SUR SUBVENTION 2009 A LA CAISSE DES ECOLES

DECIDE d'allouer à la Caisse des Ecoles (C.D.E.) une avance à valoir sur la subvention à intervenir dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2009, égale à 50 % de la subvention votée dans le cadre de l'exercice 2008

Ont voté pour : 42

CM081812 - 9 - AVANCE SUR SUBVENTION 2009 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MEYRONNES-EPINAY-SUR-SEINE

DECIDE d'allouer au Syndicat Intercommunal de Meyronnes - Epinay-sur-Seine (SIME) une avance à valoir sur la subvention à intervenir dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2009, égale à 50 % de la subvention votée dans le cadre de l'exercice 2008.

Ont voté pour : 42

CM081812 - 10 - DENOMINATION DE LA RUE DE DESSERTE DE L' ÉTABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES (E.H.P.A) ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL

DECIDE de baptiser la voie créée pour desservir l'E.H.P.A. : Allée BERTHIER.

DECIDE de classer l'Allée BERTHIER dans le domaine public routier communal.

DIT qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, au service du cadastre ainsi qu'à l'Institut National de la Statistique et d'Etudes Economiques (INSEE).

Ont voté pour : 42

CM081812 - 11 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL D'UNE PARTIE DE VOIE NOUVELLE DU CHEMIN DES ANCIENS PRES

DECIDE de classer la partie de voie nouvelle du chemin des Anciens Prés dans le domaine public routier communal.

DIT qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, au service du cadastre ainsi qu'à l'Institut National de la Statistique et d'Etudes Economiques (INSEE).

Ont voté pour : 42

CM081812 - 12 - APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (C.A.U.E.) DE SEINE-SAINT-DENIS.

ACCEPTE la convention entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et le C.A.U.E 93 dont le siège social est situé 2 bis rue Pablo Picasso – 93000 BOBIGNY, pour la mise en place de permanences architecturales à Epinay-sur-Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

DIT que la Commune prendra à sa charge les frais afférents à cette mission qui s'élève à 6 000 Euros pour l'année,

IMPUTE la dépense correspondante au budget communal.

Ont voté pour : 42

CM081812 - 13 - CENTRE COMMERCIAL EPICENTRE PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC MONSIEUR AHSAN MOHAMMAD REPRÉSENTANT LA SARL BAZAR EPICENTRE

APPROUVE le protocole d'accord transactionnel à intervenir avec Monsieur AHSAN Mohammad représentant la SARL BAZAR EPICENTRE, ayant pour objet de prévoir :

- une résiliation amiable anticipée du bail commercial conclu avec cette dernière,
- une diminution du loyer en principal de 5.559,59 €uros TTC sur la période du 1^{er} novembre 2006 au 24 juillet 2008,
- la libération des lieux au plus tard le 02 février 2009,

- le versement d'une indemnité d'éviction par la SEM PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT sur laquelle seront retenues les sommes restant dues à la Commune d'Epinay-sur-Seine, soit 17.352,13 €uros TTC.

AUTORISE le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel susmentionné,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42

CM081812 - 14 - AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE COOPÉRATION CULTURELLE ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA COMMUNE D'EPINAY SUR SEINE

APPROUVE l'avenant n°2 à la Convention de Coopération Culturelle entre le Département de Seine-Saint-Denis et la Commune d'Epinay-sur-Seine relatif à la participation de la Commune aux frais d'études patrimoniales par l'attribution d'une subvention de 19 676 €uros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42

CM081812 - 15 - AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE COOPÉRATION CULTURELLE ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-SEINE

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention de coopération culturelle.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Ont voté pour : 42

CM081812 - 16 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION UFFEJ POUR LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS D'EVEIL AU CINEMA EN DIRECTION DES SCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2008-2009

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de financement avec l'UFFEJ pour l'année 2008-2009

DECIDE de déduire sur la prochaine échéance de subvention versée en janvier 2009 la somme de 5.000 € (cinq mille euros)

Ont voté pour : 42

CM081812 - 17 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « CULTURES DU CŒUR » - ANNEE 2009

APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et l'association « Cultures du Cœur » qui permettra d'offrir au public visé des places de cinéma gratuites, ainsi que des places de spectacles,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 42

CM081812 - 18 - PRISE EN CHARGE DES DEPENSES AFFERENTES AUX EVENEMENTS A CARACTERE CULTUREL OU INTERNATIONAL ORGANISES PAR LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE

APPROUVE la participation de la Ville d'Epinay-sur-Seine à divers événements à caractère culturel et/ou international, que ces événements aient lieu à Epinay-sur-Seine ou dans d'autres villes,

DIT que le Maire d'Epinay-sur-Seine doit pouvoir, à l'occasion de ces événements s'entourer de collaborateurs occasionnels et/ou inviter des personnalités susceptibles de contribuer, par leur participation, à la réussite de ces événements,

AUTORISE la prise en charge de toutes les dépenses afférentes à l'intervention de ces collaborateurs occasionnels et/ou au séjour de ces invités (transport, hébergement, restauration, cadeaux protocolaires, etc.....)

DIT que ces dépenses seront prélevées sur le budget communal.

Ont voté pour : 42

CM081812 - 19 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA VILLE D'INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES

AUTORISE Monsieur le Maire a signé la convention à intervenir entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales pour définir les modalités de la mise à disposition d'indicateurs socio-économiques.

Ont voté pour : 42

CM081812 - 20 - IMPLANTATION DE STATIONS D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE TITRES D'IDENTITE ET DE VOYAGES ELECTRONIQUES ET BIOMETRIQUES

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention Préfecture - Commune relative à la mise en dépôt de deux stations fixes d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage sur la commune.

Ont voté pour : 42

CM081812 - 21 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS POUR LES OPERATIONS DE RECENSEMENT

DECIDE la rémunération des agents recenseurs, pour la période allant du 5 janvier au 28 février 2009 de la façon suivante :

Désignation	Rémunération nette (en €)
Bulletin individuel (BI)	1,22
Feuille de logement (FL)	0,62
Dossier d'adresse collective et Fiche d'adresse non enquêtée	1.00
Fiche de logement non enquêté	1.95
Formation séance 1	35
Formation séance 2	35
Tournée de reconnaissance	45
Prime qualité collecte	40
Prime clôture	40
Prime étendue terrain (déplacements)	25

DIT que la dépense est prévue au budget communal.

Ont voté pour : 42

CM081812 - 22 - MARCHE DE NETTOYAGE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°7 AU LOT N°1

APPROUVE l'avenant n°7 au marché de nettoyage, lot N°1, nettoyage régulier de locaux,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 38

Contre : 3

Abstention : 1

CM081812 - 23 - PROJET DE RÉNOVATION URBAINE D'EPINAY-SUR-SEINE : VALIDATION DE L'AVENANT N°1

APPROUVE l'avenant n°1 de la convention ANRU tel qu'il est annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant et toute pièce afférent au dossier.

Ont voté pour : 36

Abstentions : 6

CM081812 - 24 - APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE DE GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

APPROUVE la Convention cadre de gestion urbaine de proximité d'Epinay-sur-Seine pour le projet de rénovation urbaine d'Epinay-sur-Seine, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer ladite Convention et toute pièce devant y être annexée.

Ont voté pour : 39

Abstentions : 3

CM081812 - 25 - ACQUISITION AMIABLE A LA SCI LA PARISIENNE D'UN TERRAIN NON BATI SITUE 122 RUE DE PARIS

DECIDE l'acquisition amiable, au prix de cent cinquante neuf mille cinq cents €uros (159.500 €uros) à la SCI LA PARISIENNE représentée par Monsieur BAZZI Bruno, domicilié 3 rue Marcellin Berthelot à DRANCY (93700) de la parcelle non bâtie cadastrée section P n° 4 d'une contenance de 725 m², sise 122 rue de Paris à Epinay-sur-Seine,

DIT que la Commune prendra à sa charge les frais liés au transfert de propriété,

DIT que la dépense sera prélevée au budget communal,

AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

Ont voté pour : 42

CM081812 - 26 - CELEBRATION DU 64ÈME ANNIVERSAIRE DE LA JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR DES VICTIMES ET HEROS DE LA DEPORTATION - DEMANDES DE SUBVENTIONS

APPROUVE l'organisation de cet évènement,

SOLLICITE une aide à hauteur de 3 400,00 euros (trois mille quatre cents euros) auprès de la Direction de la Mémoire du Patrimoine et des Archives.

SOLLICITE une aide à hauteur de 3 200,00 euros (trois mille deux cents euros) auprès de la fondation pour la mémoire de la Shoah

SOLLICITE une aide à hauteur de 3 400,00 euros (trois mille quatre cents euros) auprès du Conseil Régional

DÉCIDE d'allouer la somme de 16 000,00 euros (seize mille euros) pour la réalisation de ce projet pédagogique et culturel.

Ont voté pour : 42

CM081812 - 27 - APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION REGIONALE ANIMATION SOCIALE DES QUARTIERS ANNEE 2008

APPROUVE l'avenant CP n°08-1263/36 relatif à la Convention Animation Sociale des Quartiers,

AUTORISE, le Maire à signer ce même avenant conditionnant le versement de la subvention régionale.

Ont voté pour : 42

CM081812 - 28 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA BOURSE DU TRAVAIL – ANNEE 2008

APPROUVE la convention avec l'association de gestion de la Bourse du Travail,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ;

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 6 800 euros, pour 2008, à l'association de gestion de la Bourse du Travail ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42

**CM081812 - 29 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE EN MATIERE DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER
N°s 0323 AU 0330 – 333 AU 336 – 338 AU 341 – 351 AU 362**

PREND ACTE des décisions en matière de droit de préemption urbain, relatives aux déclarations d'intention d'aliéner n°s 0323 au 330 – 333 au 336 – 338 au 341 – 351 au 362,

CM081812 - 30 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU C.G.C.T. CONFORMÈMENT A LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE des décisions prises au mois de novembre 2008, dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 32 minutes.

Le Secrétaire,

Le Maire,